

Conseil juridique / Avantage pour les membres de la SCS

Chers membres de la SCS

Les questions juridiques et les risques sont de plus en plus fréquents à l'heure actuelle et sont déclenchés par divers facteurs :
qu'il s'agisse d'un conflit avec un voisin, d'un chien trop bruyant, de dommages causés par des animaux, de litiges au sein d'une association, etc.

Dans la sphère privée :

En tant que membre de la SCS, vous bénéficiez d'une assurance protection juridique. Pour toute question juridique d'ordre général, vous trouverez [ici](#) les coordonnées de l'assurance protection juridique pour les propriétaires de chiens AXA/Arag.

Questions internes à l'association :

Vous trouverez des réponses détaillées et des informations à ce sujet sur vitamineb.ch/

Conseils concrets par un avocat :

Pour toute question concrète à un avocat, les membres de la SCS peuvent bénéficier d'une consultation juridique téléphonique gratuite (1/4 d'heure par année civile et par membre).
Dans ce domaine, le contact change pour la Suisse alémanique. Notre conseiller juridique de longue date pour les membres de la SCS, M. Christian Modl, a résilié son mandat au 31 décembre 2025.

Geschäftsstelle/
Secrétariat

Thalstrasse 49
CH-4710 Balsthal
+41 (0)31 306 62 62
www.skg.ch
info@skg.ch

Nouveau pour la Suisse allemande à partir du 01.01.2026 :

Dimitri Papadopoulos
Avocat
Tuggenerstrasse 8
8434 Zürich
Tel: 044 388 55 55
Mail : mail@mpx.ch



Pour la Suisse francophone :

Jana Burysek, av.
Avocate au Barreau BT AVOCATS
Voie du Chariot 3
1003 Lausanne

Tél 021 560 55 51
Fax 021 560 55 00
j.burysek@bt-avocats.ch

Nous espérons que vous n'aurez pas besoin de recourir à ces conseils, mais il est bon de savoir qu'ils existent.

Balsthal, décembre 2025